



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014 A 21 H

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Aline JACQUET, Serge LINON, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, et Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusés : Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Charles LONJOU, Manuelle MIREY, Paul PINSARD.

Ayant donné procuration : Marie-Christine LAPEYRE à Philippe PARIAT, Josiane LINON à Serge LINON, Paul PINSARD à Marc ASTRUC, Charles LONJOU à Sébastien NODARI.

Madame Christel MARTINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du 8 septembre 2014, aucune prise de paroles, le compte rendu est voté à l'unanimité.

Pour information, cinq décisions par délégation ont été prises depuis la dernière séance :

2014-15 : avenant au contrat n° 56030963 V suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur, pas de complément de cotisation à payer en 2014, (cotisation de l'ancien tracteur cédé payé pour l'année), coût pour 2015 : 260.71 €.

2014-16 : Validation devis de l'entreprise FETE et SERVICE de Sérignac pour la fourniture et pose des illuminations de fin d'année, coût : 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC.

2014-17 : Validation du devis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des 3 dernières chapelles Saint-Anne, Saint-Joseph et le Sacré-Cœur de Jésus pour 5 600 € HT soit 6 720 € TTC.

2014-18 : Attribution du logement T4 (résidence les marronniers) appt 5 + garage n°2 à Stéphanie DAGORNE à compter du 01/10/2014, loyer 346.61 €, loyer garage : 31.83 €.

2014-19 : Attribution du logement T2 (logement maison poileux) appt D4 à Aurélie MAGNE, à compter du 01/10/2014, loyer 287.62 €.

ORDRE DU JOUR

1 – attribution du marché du LOT1 pour les travaux de couverture de la piscine et mise aux normes du bâtiment vestiaires

Suite à la procédure de consultation menée en juin avec l'attribution des marchés le 28/07/2014 des lots 2 à 8, le lot 1 avait été déclaré infructueux car au-dessus de l'estimation. La procédure a été relancée le vendredi 8 août 2014 pour le lot 1 pour une remise des offres le 12 septembre 2014 à 12 h.

Le 12/09/2014 à 14 h : ouverture des plis avec deux offres.

Offre n° 1 : Entreprise BANIDE de LALBENQUE pour un montant de 24 505 € HT offre de base et 1 350 € HT option.

Offre n° 2 : Entreprise CORETECH de Villefranche d'Albigeois pour un montant de 28 084.80 € HT offre de base et 2 500.20 € HT option.

L'analyse des offres a été réalisée avec l'application des critères Prix : 40 % et valeur technique : 60 %.

Après analyse des offres :

Les résultats sont les suivants, après vérification des calculs :

Offre n° 1 : 24 505 € HT offre de base et 1 350 € HT option, soit 25 855 € HT classée n° 1,

Offre n° 2 : 28 826.40 € HT offre de base et 2 500.20 € HT option, soit 31 326.60 € HT classée n° 2.

Dans le règlement de la consultation, il est prévu dans l'article 20 une phase de négociation avec les 3 premières offres.

Après entretien et envoi de la dernière offre le jeudi 25 septembre, le rapport d'analyse des offres définitif est rendu.

Le classement est le suivant :

Entreprise BANIDE : offre de base : 24 035 € HT, et une option de 1 350 € HT soit 25 385 € HT.

Entreprise CORETECH : offre de base : 28 826.40 € HT, et une option de 2 500.20 € HT soit 31 326.60 € HT.

La commission propose d'attribuer le marché du LOT1 : Démolition – Gros œuvre à l'entreprise BANIDE de Lalbenque pour un montant de 24 035 € HT et une option de 1 350 € HT,

Après examen et délibération, les membres valident à la majorité avec une abstention (celle de Daniel PASQUIER) et 3 contre (Patricia CHATELIN, Sébastien NODARI, Charlie LONJOU) l'attribution du lot 1 à l'entreprise BANIDE pour un montant de base de 24 035 € HT et une option de 1 350 € HT et autorisent le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des pièces y afférents.

2 – Modification des effectifs

Lors du conseil municipal du 5/06/2014, il a été créé le poste de responsable technique correspondant dans le cadre d'emplois des techniciens, au grade de technicien territorial catégorie B.

La procédure de candidature a été menée avec une présélection des candidatures et le passage d'entretiens.

Le candidat retenu est en poste dans une collectivité territoriale et détient le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Je vous propose de créer le poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/12/2014.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette création de poste et autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination à venir.

3 – Bilan des travaux concernant l'opération d'extension des cimetières Lalbenque et St Hilaire

Pour récapituler, l'opération de travaux d'extension des cimetières Lalbenque et St Hilaire se décompose en 3 lots :

LOT 1 : VOIRIE

LOT 2 : CLOTURES

LOT 3 : PLANTATIONS

Suite à l'exécution de cette opération, il est présenté les avenants suivants :

Lot 1 : une moins-value sur les travaux du cimetière de Lalbenque de 1 373 € HT soit 1 647.60 € TTC, et une plus – value de la même somme de 1 373 € HT pour le cimetière de St Hilaire. Le marché global du LOT 1 reste à 64 353.90 € HT et 77 224.68 € TTC.

Lot 2 : sur le marché complémentaire de 6 900 € HT, au cours de la réalisation de la clôture, l'entreprise a chiffré le réel et cela représente une moins-value de 1 335.60 € HT soit 1 602.72 € TTC.

Le marché global du LOT 2 passe de 26 825 € HT à 25 489.40 € HT soit un montant TTC de 30 587.28 € TTC.

Le marché du LOT3 reste inchangé et les travaux vont se dérouler courant octobre/novembre.

Après examen, l'assemblée valide à l'unanimité la passation de ces avenants et autorise le Maire à les signer.

De plus, le Maire propose un financement extérieur sur cette opération avec la Région au titre du FRI (fonds régional d'intervention).

La proposition de financement est la suivante :

Le montant des travaux réalisés et à réaliser s'élève à 96 275.98 € HT soit 115 531.17 € TTC, le montant des honoraires et études s'élève à 28 907.34 € HT soit 34 688.80 € TTC. Un total de 125 183.32 € HT soit 150 219.97 €.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention du FRI (Région) 10 % :	12 518.33 €
Fonds libres ou emprunt y compris la TVA :	137 701.64 €
Total de l'opération :	150 219.97 €

Après examen, l'assemblée valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter la Région au titre du FRI.

4 – Demande de subventions

Nous avons reçu une demande de subvention de l'association les amis de Lalbenque, celle-ci est présentée par Serge LINON, responsable de la commission vie associative.

Après étude et examen, il est décidé d'octroyer une subvention de 150 € (pour le fonctionnement de l'association) et 150 € (à titre exceptionnel pour l'action menée avec la production d'un ouvrage).

Ensuite, nous avons le projet de séjour « classe de neige » présenté par l'école primaire pour la semaine du 19 au 23 janvier 2015 à Bolquère (66) avec l'ensemble des enfants du primaire soit 173 élèves.

Mme MARTINEZ Christel, responsable des affaires scolaires présente le projet à l'assemblée. Chaque commune est sollicitée pour y participer, la commune de LALBENQUE compte à ce jour 83 enfants scolarisés sur 173 enfants au total.

Habituellement, lors de voyage scolaire, la collectivité accorde 23 €/nuitée/enfant, cela revient à 92 €/enfant pour la durée du séjour.

L'assemblée valide à l'unanimité un accord de principe sur l'octroi de 92 €/enfant. Cette subvention sera inscrite au budget 2015.

5 – Renouvellement du bail avec la Communauté de Communes pour la location des bâtiments modulaires

La commune a acquis en 2007 et installé des bâtiments modulaires appelé également ALGECO entre l'école maternelle et le stade de Rougé.

Depuis septembre 2008, la commune loue les locaux à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque afin de pouvoir faire fonctionner l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour l'activité extrascolaire, soit un loyer de 600 €/mois, et 7 200 €/an.

Dans le contrat de location est prévu également l'accès aux locaux suivants :

- Gymnase,
- Cour maternelle avec un dernier aménagement (structure de jeux)
- Salle de motricité de l'école maternelle, les sanitaires,
- Le réfectoire et la fabrique des repas par les agents de la commune durant toute la période d'ouverture.

Le contrat de location arrive à son terme au 31/12/2014.

Après examen, l'assemblée valide à l'unanimité le renouvellement du contrat de location avec la Communauté de Communes pour un montant de 7 200 €/an et pour une durée de 3 ans.

6 – Convention d'hébergement des équipements de télé relève pour le GAZ

Mme BONNET, interlocutrice privilégiée auprès de GRDF nous a adressé la proposition d'une convention d'hébergement des équipements de télé relève pour signature. En effet, Grdf doit renouveler l'ensemble des compteurs à l'horizon 2022.

Une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur est proposée. Des sites doivent être définis pour cet hébergement et sous réserve de la faisabilité technique de l'installation. L'église, le gymnase et la gendarmerie sont proposés.

Il s'agit d'un nouveau coffret muni d'une antenne de 40 à 45 cm qui se situera dans le toit, elle est à peine visible de l'extérieur.

Les deux objectifs majeurs de cette installation résident dans :

-le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommations.

-L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

La convention est conclue pour 20 ans, à compter de son entrée en vigueur.

En contrepartie de l'hébergement des Equipements Techniques, Grdf s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT sur site équipé.

Après délibération, l'assemblée donne un accord de principe sur ce partenariat, sollicite des informations complémentaires sur l'installation de cet appareillage et autorise le

Maire à signer cette convention après complément d'informations auprès des services compétents.

7 – Questions diverses

-Sinistre de l'auvent du bâtiment réfectoire de l'école : pour faire suite à ce sinistre provoqué par un transporteur à la cantine scolaire en janvier 2014, l'assurance adverse vient de nous adresser une quittance de 730 € correspondant au devis HT de l'entreprise GFM qui a réalisé la réparation. L'assemblée autorise le maire à accepter l'indemnisation d'assurance pour 730 €.

-La commune de Labastide du vert propose une motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural. Monsieur le Maire donne lecture de cette motion, l'assemblée soutient à l'unanimité cette démarche.

-Intervention de Daniel PASQUIER sur l'information d'une réunion publique le 13 novembre prochain organisée par l'ASEL avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy sur l'éclairage public, éteindre les points lumineux la nuit. L'information sera donnée dans le prochain bulletin municipal.

-Daniel PASQUIER relance l'idée d'une commission extramunicipale sur les économies d'énergies, le conseil municipal est favorable à cette création.

- Serge LINON informe l'assemblée d'un courrier fourni par les riverains du stade de Méchanel sur les nuisances sonores occasionnées à l'issue des rencontres sportives. Il va être organisé une réunion entre les dirigeants de l'association de football club Lalbenque/Fontanes et les riverains afin de rechercher un compromis.

- Daniel PASQUIER sollicite de faire un point sur les commissions extramunicipales et leur avancement.

-Sébastien NODARI, membre de la commission affaires scolaires souhaite un article de quelques lignes sur le bulletin municipal sur le groupe scolaire de St Thérèse (écoles + collège).

Plus aucune observation, la séance est levée à 23 h 50.

A Lalbenque, le 4 Octobre 2014.

Le Maire

Signé

J.POUGET.